

la Lettre Piraillonne

Commune de Saint-Julien-Molin-Molette • • • • • Automne 2018

Tables sorties 2018



Samedi 15 septembre à 11h, la place Bancel se remplissait de participants costumés début 1900, coup d'œil à l'expo de Patrimoine Piraillon Commerces et activités à Saint-Julien début 1900.

Entraîné par Rachel et son accordéon, un groupe partait en chantant pour la maison de retraite. C'était l'occasion pour tous d'entonner *La Chanson des tables sorties*, sur l'air d'*Alouette gentille alouette*, paroles écrites par un groupe d'organiseurs de la journée.

Au retour, apéro offert par la Mairie, puis partage du repas à l'ombre des barnums car le

soleil tapait fort !

La buvette et le stand des crêpes ont accueilli les consommateurs tout au long de l'après-midi, entre deux parties de molky, de courses d'échasses, ou de visite à l'expo de vélos anciens, que l'on pouvait essayer. Sous la voûte, place aux Six Fontaines, Jean-Marc et Éliane Bancel recueillaient un franc succès avec la démonstration de moulage.

L'épluchage des légumes pour la soupe du soir battait son plein autour des tables, cependant qu'un groupe de chanteurs se rendait au FAM (foyer d'accueil médicalisé) pour accompagner David, accordéoniste



résident et participer ainsi à la fête du village.

Après la mise en place de l'orchestre *N'Akiem* et la répétition des danses sous la houlette de Delphine Gaud, le bal folk pouvait commencer.

Les bols de soupe chaude réchauffaient un public que le vent du nord incommodait parfois. Et c'est vers 23h30 que la soirée se terminait.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont aidé les organisateurs, merci à tous les participants, merci à tous ceux qui se sont investis pour la réussite de cette journée.



Vogue 2018

À partir du vendredi soir 10 août, les manèges et autres attractions attiraient un public fidèle à la vogue. Le samedi soir, le bal battait son plein.

Comme depuis quelques années, un défilé de chars anime le dimanche après-midi. Sept chars réalisés par les conscrits, les parents des conscrits, des associations sportives occupaient les rues du village dans

une chaude ambiance : chansons, confettis, bombardements d'eau (il faisait très chaud, heureusement !). Le défilé terminé, tout le monde se retrouvait au bar, place Bancel pour se désaltérer et écouter le palmarès du concours de chars.

Merci aux conscrits pour leur organisation de la vogue et du défilé de chars et à l'an prochain !



14 Juillet

Dès 22h, la retraite aux flambeaux arpentait les rues du village et entraînait la population jusqu'au terrain de jeux où la buvette était installée. À la nuit complète, les premières fusées du feu d'artifice explosaient sur le ciel noir. Au bouquet final, les applaudissements se déchainaient, concluant ce spectacle pyrotechnique d'une grande qualité.

Puis, grâce à Cinémolette, une séance de cinéma en plein air se déroulait sur le terrain. Malgré un petit air vif et frais, le public avait répondu présent pour ce 14 juillet somme toute, un peu original.

Merci à Cinémolette, à la mairie et aux bénévoles pour leur participation.



Voirie : chantier 2018

Les travaux de goudronnage 2018 sont terminés depuis le balayage des voies, réalisé fin septembre.

Par souci d'économie et pour éviter une dégradation rapide des voies, nous avons pris l'option d'un simple bicouche pour le chemin de Coron et la rue de la Madone. En revanche, compte tenu du danger et du risque de détérioration rapide due au braquage des roues des véhicules, nous avons choisi la solution « enrobé à chaud » pour le croisement des chemins de Chatagnard et du Plâtre, ainsi qu'à la Bégude.

École

Depuis quelques semaines petits et grands ont repris le chemin de l'école, 86 enfants répartis en quatre classes.

L'équipe enseignante est composée de Mmes Myriam Laliche-Thivillon (TPS, PS, MS, GS), Nelly Vocanson (CP, CE1), Violette Lervy-Mayere (CE2, CM1), Anne-Gaëlle Oriol-Louat (CM1, CM2) et de Mme Anaïs Vial qui intervient dans les classes de TPS, PS, MS, GS le mardi et dans celle des CP, CE1 le lundi et le vendredi afin de compléter ses collègues à temps partiel et le jour de décharge de la direction qui est assurée par Mme Nelly Vocanson.

Les horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30/11h45 et 13h45/16h30

Un périscolaire est proposé le matin 7h/8h30 et l'après-midi 16h30/18h30.

Près d'une soixantaine d'enfants mangent chaque jour à la cantine.

L'équipe communale est composée de Mmes Cancade et Soggia (ATSEMs) et Mmes Sage et Galdemas (agents d'animation).

Comme chaque été de nombreux travaux ont été réalisés dans l'école, nous remercions le service technique pour la qualité de son travail et notamment M. Jean-Paul Geourgeon pour le suivi régulier et de qualité des travaux d'entretien.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles et aux nouvelles enseignantes. Nous remercions l'équipe enseignante et l'équipe communale pour son implication et nous souhaitons à tous une belle année scolaire.

Conseils municipaux (extraits)

3 juillet

RGPD (Règlement Général européen de la Protection des Données) : depuis le 25 mai 2018 les structures publiques doivent se mettre en conformité avec ce RGPD qui remplace les lois nationales (ex : loi informatique et libertés en France) afin de faciliter la libre circulation des données dans l'UE. Thierry Martinaud est désigné Délégué à la Protection des Données (DPD) et aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Délégation du Droit de Prémption Urbain à la Communauté de communes des Monts du Pilat sur les zones économiques et sur les fonds de commerces et artisans de la commune.

Subvention aux associations : pour un montant total de 11 396 €

SPA :	1 289 € (1 086 €/hab)
Vélo Club Pirailon :	200 €
Radio d'Ici :	400 €
Cinémolette :	1 000 €
(par convention existante)	
École cantonale de musique :	2 507 €
(par convention existante)	
Amis du Val du Ternay :	300 €
Dynamique Pirailonne :	200 €
Tu Joues ? :	600 €

Et, sous réserve de la transmission de précisions sur leur bilan, les associations :

Sou des Écoles :	1 000 €
Patrimoine Pirailon :	300 €

Sporting Club Pirailon :	1 200 €
Noël et Partage :	150 €
Restos du Cœur :	150 €
Classe 2020 :	400 €
Judo Club :	500 €

Choix des entreprises : parking avenue de Colombier : Lot 1 (Démolition) Borne TP pour un montant de 32 100 € HT - Lot 2 (Maçonnerie) Sarl Briat pour un montant de 27 730 € HT. Devis en cours pour les lots *mur de soutènement* et voirie.

Rapports du Maire sur la qualité des services eau et assainissement : approuvés et consultables en Mairie.

Droit de préemption urbain : aucun projet communal ne concernant les immeubles présentés, ce droit n'est pas activé.

Divers

Carrière : suite à l'arrêté préfectoral du 11 juin 2018, Delmonico Dorel a retiré son recours contre la délibération du 9 février 2017, approuvant le PLU. L'entreprise est condamnée à verser une indemnité de 1 200 € à la commune. Le maire, après discussion avec l'avocat, va lancer une procédure visant à contester l'arrêté du préfet.

13 juillet : feu d'artifice à 22 h suivi du film *Jean-Philippe* en plein air. La buvette est au profit de Cinémolette. La commune prend en charge les droits de diffusion du film, soit 300 €.

Achat d'une planche de dessins de CASA sur la démolition de l'ancienne boucherie pour

300 €, la reproduction sera installée sur le parking où elle était.

Mise en place de fixation pour le local poubelle de Roué.

Bâtiment ouvert 1 rue Neuve : malgré de nombreux courriers, le propriétaire ne réponds pas. Mise en sécurité envisagé par fermeture avec des planches.

Signallement du coin picnic sur le chemin piéton.

Camping-car : voir pour une aire de vidange

Médiathèques : jusqu'en 2019, chacune gère l'achat de ses livres. La CCMP donne 3 000 € à l'ensemble d'elles pour les différents abonnements, gère le parc informatique (les ordinateurs ont été renouvelés, achats des cartouches d'encre... Les fournitures de bureau sont à la charge des communes.

Tables sorties : une proposition de budget de 1 300 €.

Compost des végétaux : Les dépôts se font à la déchèterie de Bourg-Argental ou de Saint-Genest Malifaux.

ABC (atlas de la biodiversité communal) : le Parc du Pilat est retenu pour faire cet inventaire (atlas répertoriant toute les espèces animales et végétales) de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire (soit 47 communes).

Repas des aînés maintenu au 3 mars 2019 ; animation assurée par Alfred Cellard.

Conseil d'école : rentrée 2018-2019 avec 86 enfants. Nelly Vocanson est la directrice. Le statut des ATSEM a évolué, les agents sont intégrés à l'équipe enseignante en ce qui

Le nouveau parking bientôt en service

Si le temps reste clément cet automne, le parking devrait être livré avant la fin d'année.



L'entreprise Borne TP a débuté les travaux le 17 septembre mais la partie la plus impressionnante a été le lundi 24 septembre avec la démolition de l'ensemble des bâtiments en une seule journée. Un point chantier a été fait avec l'ensemble des entreprises afin de s'assurer du bon déroulement. Un sous-traitant de l'entreprise Borne va reprendre le toit de la maison voisine et réajuster le mur. Un mur de soutènement va être créé à partir de mi-octobre pour réduire la pente du parking par l'entreprise Asten qui assurera également le revêtement du parking qui sera en enrobé pour la partie circulation et en pavés enherbés pour la partie stationnement.

concerne les classes de maternelles.

Espace Déôme : projet d'accueil des mercredis accepté à condition que le coût soit calculé au prorata du nombre d'enfants de la commune et sans part fixe.

Nuit des Églises : belle soirée, un grand merci à tous les participants. 1 073,60 € récoltés pour la rénovation de l'église ; somme déposée sur un compte d'attente.

Achat d'un désherbeur thermique et mécanique afin de maintenir les espaces communaux propres sans utiliser de pesticides.

25 septembre

Choix de l'entreprise pour le parking avenue de Colombier : l'analyse des offres s'est déroulée le 14 août en commission d'appel d'offres. Le conseil adopte les choix de la commission. Lot 1 (maçonnerie du mur de soutènement) : l'entreprise retenue est Asten SAS pour un montant de 15 400 € HT. Lot 2 (voirie avec pavés enherbés aux places de parking) : l'entreprise retenue est Asten SAS pour un montant de 29 721 € HT.

Fonds de concours CCMP : le 27 mars 2018, un fonds de concours d'un montant de 400 000 € a été mis en place à l'attention des communes pour la période 2018-2020. Notre commune bénéficie de 30 710 € pour des opérations d'investissements. Les projets à présenter seront choisis lors du prochain conseil municipal.

Remise en état de l'éclairage du jardin public : le SIEL propose de réaliser ces travaux

L'entreprise Briat assurera à partir de fin octobre l'ensemble du rejointoiement des murs ce qui participera à un lieu très agréable. Une nouvelle vue s'est dégagée, les riverains auront un nouveau lieu de stationnement.

À ce sujet, beaucoup de personnes se posent la question du stationnement dans l'avenue de Colombier : savoir si les stationnements seront supprimés ? À ce jour, il n'est pas souhaitable de supprimer les stationnements car ils créent des ralentisseurs à la circulation. Une seule demande nous est parvenue, c'est d'enlever des station-



pour 3 600 € dont 2 556 € à la charge de la commune. Le devis est accepté.

Vente d'un terrain de la ZA à la Brasserie du Pilat pour s'agrandir : les parcelles AN 296 et 303 (surface de 787 m²) seront vendues au prix de 15 €/m², soit 11 805 €.

Droit de préemption urbain : aucun projet communal ne concernant les immeubles présentés, ce droit n'est pas activé.

Divers :

Fresque rue Peyronnet : M. le Maire veut rester dans le cadre de la loi selon le code de l'urbanisme et le PLU de la commune. Un courrier a été adressé dans ce sens à M. Radix. qui par courrier du 25 septembre demande une médiation pour qu'une solution amiable soit trouvée. M. Radix propose un délai d'un an avant recouvrement à partir du jour de sa création.

Tags sur garage de Mme Rocher, la remise en état sera réalisée par la commune au frais de Mme Rocher.

Voirie : les travaux 2017-2018 sont terminés. Passages piétons et zone 30 en cours de finition. Le marquage des Stop pour les rues arrivant sur la départementale, sera réalisé et pris en charge par le département. Achat de panneaux « interdit 19T » pour le chemin de Mainbœuf. La taille de la haie gênant la circulation rue du Moulin est en cours. Une voiture est souvent mal garée rue du Moulin.

Échafaudage 5 avenue de Colombier : à la demande de l'entrepreneur l'autorisation est prolongée jusqu'au 20 octobre 2018.

nements en face de la rue Pré-Martin afin de faciliter les manœuvres de véhicules. La commission aménagement se réunira après la mise en service du nouveau parking afin d'étudier cette demande.

Concernant les deux jardins, un nouveau règlement doit être établi puisque ces jardins seront privatifs à l'inverse des onze jardins partagés. Vous pouvez déjà vous inscrire au secrétariat, pour les deux types de jardins, les membres du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) étudieront chaque demande.



Arrosage du terrain de foot : utilisation de l'eau traitée de la station d'épuration.

Un règlement du ramassage des encombrants sera diffusé dans le bulletin municipal Gilles Busca part en retraite en fin d'année, la commission communication se réunira pour redéfinir les orientations du centre multimédia.

Dans le cadre de l'exposition 'Démolition-Construction' à la Maison des associations, en hommage à la boucherie Royer avec les photos et vidéos de plusieurs résidents du village, il est demandé qu'un choix de ces photos soit également présenté avec les dessins de Pierre Casalegno. Mme Baas propose de les insérer dans le prochain bulletin.

École : 86 élèves inscrits, l'effectif reste stable, la rentrée c'est bien déroulée.

Tables sorties : très belle journée, bonne participation. Déambulation jusqu'à la Maison de retraite et jusqu'au FAM avec partage de chants et danses. Un très grand merci à tous les bénévoles.

Lotissement : quelques ajustements pour le ramassage des OM, l'éclairage public, et l'accès au réseau téléphonique. Modifier le prix sur les panneaux à l'entrée du village (42 €/m² au lieu de 55 €/m²).

Démolition 16 & 18 avenue de Colombier : le chantier se déroule rapidement, l'évacuation des gravats est presque terminée. L'entreprise Briat interviendra en octobre, les travaux seront terminés en fin d'année. La prochaine réunion de chantier a lieu le lundi 1^{er} octobre.

Octobre, novembre, décembre : dates à retenir

- **13 octobre** : banquet des Classes
- **14 octobre** : animation des Pompiers, place de la Mairie
- **19 octobre** : Cinémolette, *Destination Pékin*, 18h
- **20 octobre** : Grimpée cycliste Pierre Latour, Vélo-club Piraillon
- **20 octobre** : Fête syrienne à La Passerelle
- **21 octobre** : Cinémolette, *Leave no Trace*, 18h
- **30 octobre** : Cinémolette, *Les Conquérantes*, 20h30
- **31 octobre** : concert Halloween, *Label des Chants*, salle des fêtes
- **10 et 11 novembre** : Centenaire Armistice, Patrimoine Piraillon, Maison des Associations
- **11 novembre** : cérémonie au monument aux morts
- **8 décembre** : Illuminations et père Noël, Syndicat d'Initiatives
- **9, 23 novembre** : Cinémolette
- **18 novembre** : concours de belote, EHPAD (maison de retraite)
- **27 novembre** : Cinémolette
- **7, 21 décembre** : Cinémolette

Lotissement du Pré-Battoir

Devant la difficulté de vente des onze lots du quartier Pré-Battoir, le conseil municipal avait décidé l'année dernière de mettre en vente trois petits lots d'environ 400 m² à 10 € le m² et les autres lots à 42 € le m² au lieu de 55 € le m². Cette décision a permis à ce jour de vendre quatre lots. Quatre permis de construire ont été déposés et une maison terminée avec l'installation des propriétaires en août 2018.

Ce lotissement possède non seulement une très belle vue sur le village, différents paysages lointains, un ensoleillement de premier choix mais aussi une proximité avec le centre du village très intéressante.



Nous souhaitons la bienvenue à la famille Salopek qui a souhaité s'installer à la campagne pour y trouver un cadre de vie agréable.



Marquage des passages piétons et stops

À notre grande surprise des amorces de passages piétons ont été peintes pendant la nuit du 1^{er} septembre au 2 septembre; nous souhaitons revenir sur ce point. Il est vrai que tout le monde attendait ces marquages depuis des mois, c'est maintenant fait.

La commission en charge de ces marquages ne s'est réunie que le 9 juin car il fallait attendre la fin des réfections des chaussées après les travaux d'assainissement et ensuite une période de lessivage du goudron par les pluies afin que la peinture adhère correctement. La consultation des entreprises a eu lieu dans les jours suivants. Les propositions de devis sont arrivées début juillet et la commande a été passée courant juillet 2018 afin que ces marquages soient effectués pour la rentrée des classes. Malheureusement l'entreprise a pris deux jours de retard, lié aux orages de fin août et



les marquages n'étaient pas faits le lundi de la rentrée mais dans les jours suivants. Il reste encore quelques marquages, les « 30 km/h » qui sont réalisés sur la chaussée en marquage thermocollé et quelques stops sur la RD503 qui sont à la charge du département. Nous avons à revoir l'emplacement de quelques pots de fleurs et modifier des bordures de trottoir.

Par la même occasion, nous souhaitons vous rappeler qu'en cas de questions sur des dossiers et attente au niveau communal, le secrétariat et vos élus sont à votre disposition pour vous rencontrer, discuter des dossiers ou répondre à vos questions.



Travaux : montée de Drevard

Nous nous excusons auprès des habitants de la montée de Drevard encombrée depuis l'été 2017. Tout d'abord nous avons renouvelé les réseaux d'eau (eaux usées et eaux pluviales) puis nous avons attendu l'entreprise pour le goudronnage début de l'année 2018; en même temps nous avons demandé au Tribunal administratif de nommer un expert pour le danger du toit de l'appentis de l'immeuble du 5 avenue de Colombier. L'expert est de notre avis, il y a un danger imminent concernant sa toiture. En conséquence nous avons mis en demeure le propriétaire de l'immeuble de réparer au plus tôt. Le propriétaire a passé commande à une entreprise lyonnaise; le responsable nous a demandé de poser une benne pour évacuer les gravats (arrêté pris par le maire). Cela aurait dû être terminé le 7 juillet mais l'entreprise aurait eu un accident du travail et deux de leurs ouvriers eu un arrêt de travail. En conséquence, ils n'ont pas respecté le délai. Puis il y eut l'installation des échafaudages de part et d'autre de l'immeuble qui devront être démontés le 20 octobre selon le dernier message de l'entreprise. Est-ce que ce responsable d'entreprise tiendra son engagement écrit ?

